CERES

Centre d'Etude et de Recherches En Stérilité
Hôpital Privé La Châtaigneraie

INFORMATION TARIFS CERES

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez entreprendre un traitement d'assistance médicale à la procréation.

Les médecins qui exercent dans notre centre sont conventionnés « secteur à honoraires libres ».
Cela signifie que pour tous les actes, le praticien détermine ses tarifs d'honoraires.
Les remboursements s'effectuent sur la base du tarif de la sécurité sociale.

Le supplément d'honoraires, toujours appliqué avec tact et mesure, est généralement pris en charge par votre mutuelle.

Par exemple, à la fin de la consultation de remise des ordonnances de votre traitement le médecin vous demandera de régler la somme de 90,00 €.
Cette consultation, cotée YYYY032 par la sécurité sociale, est remboursée par celle-ci à hauteur de 61,44 €.
Le dépassement d'honoraires restant à votre charge (ou à la charge de votre mutuelle) est de 28,56 €.

Tarifs consultation et échographie

	Cotation de l'acte	Remboursements de la sécurité sociale	Dépassements d'honoraires	Tarifs CERES
Consultation CERES	Cs	23,00 €	entre 22,00 € et 37,00 €	entre 45 € et 60 €
	C2	44,00 €	21,00 €	65,00 €
Echographie pelvienne	ZCQJ003	56.70 €	28,30 €	85,00 €

Tarifs des actes pratiqués pour un traitement en vue d'une insémination :

	Cotation de l'acte	Remboursements de la sécurité sociale	Dépassements d'honoraires	Tarifs CERES
Consultation de remise des ordonnances de traitement	YYYY032	61,44 €	28,56 €	90,00 €
Echographie de monitorage	ZCQM007	37,80 €	27,20 €	65,00 €
Insémination	JSLD001	38,40 €	51.60 €	90,00 €

Tarifs des actes pratiqués pour un traitement en vue d'une fécondation in vitro :

	Cotation de l'acte	Remboursements de la sécurité sociale	Dépassements d'honoraires	Tarifs CERES
Consultation de remise des ordonnances de traitement	YYYY032	61,44 €	28,56 €	90,00 €
Echographie de monitorage	ZCQM007	37,80 €	27.20 €	65,00 €
Ponction folliculaire écho-guidée	JJFJ001	85.69 €	150,00 €	235.69 €
Transfert d'embryon	JSED001	52.25 €	90.00 €	142,25 €

INFORMATION TARIFS CERES
Document à remettre au secrétariat CERES avec les documents administratifs

Nous soussignés, Madame ....., *née le* .....
et Monsieur ....., *né le* .....

Certifions avoir pris connaissance des tarifs pratiqués au centre CERES.

Fait à ....., *le :* .....

Signature des deux membres du couple précédée de la mention « lu et approuvé »

Madame : *Monsieur :*

Les techniques d'AMP sont prises en charges à 100% par la sécurité sociale jusqu'au 43° anniversaire de la femme, dans la limite de 6 tentatives d'IIU et de 4 tentatives de FIV et/ou ICSI (1 tentative : ponction ovocytaire **et** transfert(s) d'embryons frais et/ou congelés.

TARIFS EXAMENS AMP PRIS EN CHARGE

Actes	Cotation de l'acte Valeur du B: 0.27€	Remboursements de la sécurité sociale	Part à la charge du patient
Préparation de sperme en vue d'insémination intra-utérine (IIU)	B 200: 54 €	54€	0 €
Fécondation in vitro sans micro-manipulation (FIV)	B 1550: 418.5 €	418.5€	0 €
Fécondation in vitro avec micro-manipulation (ICSI)	B 2500: 675 €	675 €	0 €
Vitrification d'embryon(s) (par cycle)	B 1150: 310.5 €	310.5 €	0 €
Réchauffement d'embryon(s) (par cycle)	B 410: 110.7 €	110.7 €	0 €
Cryoconservation d'embryon(s) (par cycle et par année)	B150 : 40.5 €	40.5 €	0 €
Vitrification d'ovocyte(s) (par cycle)	B 1250: 337.5 €	337.5 €	0 €
Réchauffement d'ovocyte(s) (par cycle)	B 505: 136.35 €	136.35 €	0 €
Cryoconservation des ovocyte(s) (par cycle et par année)	B150 : 40.5 €	40.5 €	0 €
Congélation de spermatozoïdes	B350 : 94.5€	94.5 €	0 €
Cryoconservation de spermatozoïdes (par année)	B150 : 40.5 €	40.5 €	0 €
Recherche/ préparation de spermatozoïdes prélevés chirurgicalement	B500 : 139. 32€	139. 32€	0 €

TOURNEZ LA PAGE SVP

Certaines techniques innovantes ne sont toutefois pas prises en charge par la sécurité sociale et notre centre demande une participation à la charge des patients :

TARIFS EXAMENS AMP HORS NOMENCLATURE

Actes		Remboursement part sécurité sociale	Part à la charge du patient
IMSI (par tentative) (choix des spermatozoïdes à injecter dans l'ovocyte suite à leur observation à très fort grossissement)		0 €	180 €
Logiciel RI WITNESS® (système de traçabilité des gamètes et des embryons)	**Insémination intra-utérine** (par tentative)	0 €	30 €
	FIV, ICSI, IMSI (par tentative)	0 €	40 €
	Transfert d'embryon congelé (par transfert)	0 €	20 €

INFORMATION CARTE RI WITNESS®

Madame, Monsieur,

Le laboratoire Gen-Bio du centre AMP CERES de la Châtaigneraie utilise le système d'identitovigilance RI Witness®.

Grace à l'utilisation de puces RFID, ce logiciel permet la traçabilité des étapes de manipulation du sperme, des ovocytes et des embryons. Ces puces électroniques portent l'identité du couple (nom, prénom, DDN) et garantissent un très haut niveau de sécurité pour l'identitovigilance. Elles sont appliquées sur le matériel du laboratoire et garantissent l'identité des échantillons au cours des tentatives d'AMP :

- de la ponction jusqu'au transfert des embryons en Fécondation in vitro (FIV/ICSI)
- du recueil de sperme jusqu'à l'insémination intra-utérine (IIU)
- de la décongélation des embryons jusqu'au transfert dans un cycle de Transfert d'embryon congelé (TEC)

Remise de la carte Witness® :

- Pour les patients pris en charge en **IIU** merci de bien vouloir passer au laboratoire GEN-BIO de la Châtaigneraie afin de retirer votre carte **Witness®** avant votre première insémination.
- Pour les patients pris en charge en **FIV/ICSI** la carte **Witness®** vous sera remise lors du rendez-vous avec le biologiste qui sera programmé avant votre première tentative.

Vous devez vous munir de cette carte Witness® systématiquement :

- En **FIV/ICSI** : Le jour de la **ponction**, remettez-là à l'infirmière à votre arrivée dans le **service d'hospitalisation de jour**. Elle vous suivra au bloc opératoire. Elle vous sera restituée à votre départ.

Le jour du **transfert des embryons**, remettez- là à la technicienne qui vous installe dans la **salle de transfert**. Elle vous sera restituée à votre départ.

- En **IIU** : Le jour de l'**insémination**, remettez- là à la technicienne qui vous installe dans la **salle d'insémination**. Elle vous sera restituée à votre départ.
- En **TEC** : Le jour du **transfert des embryons**, remettez- là à la technicienne qui vous installe dans la **salle de transfert**. Elle vous sera restituée à votre départ.

Toute l'équipe du centre AMP CERES reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Laboratoire Gen-Bio : Dr KEPPI Bertrand et Dr OUCHCHANE Hélène
Service AMP - Rue de la Chataigneraie, 63110 Beaumont
Tél : 04 73 15 06 06 Fax : 04 73 15 06 09 Mail : pma@genbio.fr

Centre d'Etude et de Recherches En Stérilité
Hôpital privé La Châtaigneraie

INFORMATION PATIENTS

Document à compléter et à remettre au secrétariat CERES

⇨ GUIDE DE L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

Nous soussignés, Madame ....., née le .....

et Monsieur ..... , né le .....

certifions avoir lu et compris le guide de l'assistance médicale à la procréation remis par mon gynécologue.
Nous certifions être informés des risques liés à la technique et avoir reçu une information éclairée par le médecin.

⇨AGENCE DE BIOMEDECINE

L'agence de biomédecine, avec l'autorisation de la CNIL, a mis en place un fichier national des FIV. Ce registre, qui a vocation à enregistrer toutes les tentatives de fécondation in-vitro, comporte des données sur vos antécédents médicaux, chirurgicaux, le déroulement de la ou des tentatives de FIV et le déroulement et l'issue des grossesses ainsi que sur l'état de santé des enfants à la naissance.

Afin que les données soient utilisables, il est nécessaire de recueillir les données nominatives (cf « note d'information à l'attention des patients » ci-joint).

Merci de bien vouloir nous indiquer :

□ Nous acceptons que nos données nominatives soient transmises à l'agence de biomédecine.
□ Nous refusons que nos données nominatives soient transmises à l'agence de biomédecine.

Fait à ....., le : .....

Signature des deux membres du couple précédée de la mention « lu et approuvé »

Madame : Monsieur :

Centre d'Etude et de Recherches En Stérilité
Hôpital privé La Châtaigneraie

REGISTRE NATIONAL DES FIV

Note d'information à l'attention des couples

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de recourir à la technique de la fécondation in vitro (FIV) pour avoir un enfant.

En France, chaque année, environ 35 000 couples bénéficient de cette technique et 11 000 enfants voient ainsi le jour.

L'Agence de la biomédecine, établissement public national dépendant du ministère de la santé, a été chargée par la loi d'évaluer les conséquences des activités de l'assistance médicale à la procréation sur la santé des personnes qui y ont recours et sur celle des enfants qui en sont issus. Ainsi, pour mieux comprendre les facteurs de réussite ou d'échec des fécondations in vitro et pour identifier les conséquences éventuelles des pratiques actuelles sur la santé, des statistiques doivent être établies et des études spécifiques doivent être menées. Elles doivent permettre d'améliorer les résultats de l'activité de fécondation in vitro dans le futur.

Pour réaliser ces études et assurer ce suivi, l'Agence de la biomédecine, avec l'autorisation de la CNIL, a mis en place un **recensement national des tentatives de FIV.** Celui-ci a pour objet d'enregistrer toutes les tentatives de fécondation in vitro et comporte des données sur vos antécédents médicaux et chirurgicaux, le déroulement de la ou des tentatives de FIV, le déroulement et l'issue des grossesses et l'état de santé des enfants à la naissance. Ces informations sont celles qui sont habituellement recueillies pour votre dossier médical. **N'hésitez pas à en demander le détail à votre médecin.**

Pour retracer le parcours de soins suivi par une personne, d'un centre à un autre et éviter les doublons, il est nécessaire de recueillir des données nominatives :

- Vos nom patronymique, prénom et nom marital
- Vos date et lieu de naissance (pays, département, commune)
- Votre lieu de résidence (adresse complète)
- Les numéros de dossier médical et biologique dans les établissements clinique et biologique où est réalisée la FIV.

Dans la mesure où les données recueillies sont relatives à votre santé ou à celle des enfants naissant à la suite de votre recours à la FIV, votre nom ne peut figurer dans le registre national que si vous y consentez expressément. A défaut, les données recueillies seront totalement anonymisées.

En cas de recueil de données nominatives, conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qui peut s'exercer à tout moment, notamment par l'intermédiaire du praticien qui vous suit dans le cadre de la tentative de fécondation in vitro.

L'Agence de la biomédecine a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection des données et au respect de la confidentialité. En particulier, des mesures de sécurité informatique ont été prises et seules les quelques personnes **chargées de la gestion du fichier, du contrôle de qualité et de la sécurité des données**, dûment autorisées par le directeur général de l'Agence, pourront avoir accès aux informations nominatives, et uniquement lorsque cela s'avérera indispensable.

Il est possible que, dans l'avenir, vous soyez sollicités pour participer à des études spécifiques complémentaires. Il vous appartiendra alors, le cas échéant, d'indiquer si vous consentez à cette participation.

Nous vous remercions par avance de contribuer ainsi à ces travaux de recherche et d'évaluation des techniques médicales et à l'amélioration des pratiques et des résultats de cette activité.

CERES

Centre d'Etude et de Recherches En Stérilité
Clinique de la Châtaigneraie
Tél : 04 73 40 80 85
Fax : 04 73 40 80 14

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez un soutien, un accompagnement psychologique durant votre parcours d'aide médicale à la procréation vous pouvez prendre contact avec l'une de nos deux psychologues :

Madame Béatrice GABRION
5 rue du Matharet
63122 CEYRAT
Tél : 07 89 77 16 70

Madame Catherine JUSSEAUME
58 rue Blatin
63100 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 73 36 09 89